



## **CHARTRE DE L' ACCOMPAGNANT**



Outre le fait d'être les premiers partenaires de la FAVIA, les parents ou le responsable légal du joueur doivent jouer leur rôle et s'y confiner. En ce sens, il est nécessaire qu'une charte, encadrant bien leur champ d'action, soit établie et approuvée par l'apposition d'une signature qu'ils s'engagent aussi à faire respecter par les proches accompagnants :

En voici le contenu :

- le respect des décisions prises par les cadres de la formation ;
- le respect des consignes données par les cadres de la formation ;
- la contestation possible dans le cadre d'un entretien réclamé ;
- le transport par les parents ou le responsable légal de l'enfant sur les lieux d'entraînement, des séances de vidéos-pédagogie et des matches ;
- le respect des horaires ;
- la communication d'un retard ;
- la communication la plus anticipée possible d'une absence ;
- la tenue au-delà des barrières du terrain pendant les matches et les entraînements ;
- la non-ingérence dans le coaching de l'enfant pendant les matches ;
- le respect des décisions prises par l'arbitre ;
- un comportement digne dans la défaite comme après une victoire.

C'est dans un tel cadre de règles de comportement, suscitant la prise en considération de l'autre, de ses besoins et de son respect, que la FAVIA pourra s'exprimer dans les meilleures conditions.

Tout manquement à l'une de ces règles fera l'objet d'un avertissement oral puis écrit, en cas de récidive. Au-delà, une Commission de Discipline se réunira en présence de la personne irrespectueuse.

Signature du Responsable légal :

GOIFFON Maurice (Fondateur de la FAVIA) :